



LICENCE PROFESSIONNELLE ETUDES TERRITORIALES APPLIQUEES

UFR LANGUES ET SCIENCES HUMAINES ET APPLIQUEES



TITRE DU RAPPORT DU STAGE 2009 :

**DETECTER LES FREINS DU DEVELOPPEMENT DU SPORT A MAYOTTE ET
PROPOSER UNE SOLUTION**

SERVICE :

Direction des Sports et de l'Animation Jeunesse(DSAJ) BP 101 97600 MAMOUDZOU



CONSEIL GENERAL DE MAYOTTE

PERIODE DU STAGE : DU 15 JUILLET 2009 AU 15 SEPTEMBRE 2009

**Tuteur du stage : SAÏD HOUSSENE ABDOURAQUIB Chef du pôle Sports et Equipement
De la Direction des Sports et de l'Animation Jeunesse 97600 MAMOUDZOU(Mayotte)**

Tel : 0269649417

OMAR ABDILLAH

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS (PAGE 3)

INTRODUCTION (pages 4)

I/ DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ANIMATION JEUNESSE DE MAYOTTE (pages 5) :

A/Historique avant 1972 à 2004

B/Présentation du service (DSAJ)

C/Fiche signalétique du service

D/Organigramme Générale de DSAJ Mayotte

II/ETAT DE LIEU DU SPORT A MAYOTTE (pages 9) :

A/Contexte historique du niveau de sport à Mayotte

B/Organisation du sport à Mayotte

C/Constat du sport actuel à Mayotte

D/ Freins du développement du sport détecter à Mayotte

III/PROPOSITION DES ACTIONS A MENER ARTICULEES SUR 4 AXES PRINCIPAUX (pages 21) :

A/Auprès du CROS, des ligues et des comités sportifs

B/Auprès des clubs

C/Auprès des élus (politique)

D/Auprès des cadres

CONCLUSION (pages 25)

LES ANNEXES (pages 26)

BIBLIOGRAPHIE (pages 27)

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon tuteur du stage **SAID HOUSSENE ABDOURRAQUIB** chef du pôle sports /équipement de la Direction des sports et de l'animation Jeunesse ainsi que **Mr ELANRIF SOILIH** Directeur de l'association de Gestion des Equipements sportifs Départementaux de Mayotte(**AGESDM**) pour leur soutien, orientation et encadrement à la réalisation de mon rapport d'une part.

D'autre part, Madame **la DIRECTICE** de **la Direction des Sports et de l'Animation Jeunesse** et son **ADJOINT** de m'avoir accepté d'effectuer mon stage dans ce service, ainsi que l'ensemble de l'Equipe de **la DSAJ** de m'avoir accueilli à bras ouverts et tout particulièrement le pôle sport/Equipement dont j'y étais pour réaliser mon stage de 8 semaines.

Sans oublier **les cadres techniques** des différents institutions, l'ensemble du **mouvement sportif Mahorais** et son représentant pour leur coopération aux entretiens à la réalisation du rapport dont :

- ↪ **Mr GILLES CHAMBARETAUD : CONSEILLER SPORTIF DJS(ETAT)**
- ↪ **MATHIEU BROUSSE : DIRECTEUR DU CROS MAYOTTE**
- ↪ **HAMIDOU SALIM : PRESIDENT DE LA LIGUE D'ATHLETISME**
- ↪ **ABDOURRAQUIB MARWANI : PRESIDENT DE LA LIGUE DE BASKETBALL ET NAOUIROU ISSOUFALI DE LA DSAJ**
- ↪ **MAHAMOUDOU ENLY PRESIDENT ET ALI SAID DIRECTEUR ADMINISTRATIF**
- ↪ **VITA OUIRDANI : PRESIDENT DE LA LIGUE DE HANDBALL**
- ↪ **HERVE ANTOINE : PRESIDENT DE LA LIGUE DE TENIS DE TABLE**
- ↪ **MADI VITA : PRESIDENT DE LA LIGUE DE VOLLEYBALL**
- ↪ **MOEMED M'ADI : TECHNICIEN DE LA DSAJ DU COMITE DE CYCLISME**
- ↪ **SEBASTIEN RIERE : PRESIDENT DU COMITE DE RUGBY**
- ↪ **SALIMOU M'ADI : TECHNICIEN DE LA DSAJ DU COMITE DE JUDO**
- ↪ **MARIN LIONEL : DIRECTEUR DE L'UNION NATIONAL DU SPORT ET SCOLAIRE(MAYOTTE)**
- ↪ **Mr GHOFFOZ : INSPECTEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (MAYOTTE)**
- ↪ **GUILLAUME : TECHNICIEN DU TERRAIN ET FORMATEUR LIGUE DE FOOTBALL**
- ↪ **ANBIDI MASOUDI : CADRE TECHNIQUE SPORTIF DSAJ**

INTRODUCTION

Ce stage est obligatoire pour les étudiants en **Licence Professionnelle** d'Etudes Territoriales Appliquées à l'**Université de Strasbourg**. Ce qui conduit l'étudiant à faire un rapport qui sera pris en compte lors de la validation de la Licence Professionnelle.

En effet, cette mission me touche directement en tant que Footballeur n'ayant pas pu évoluer au haut niveau, faute de manque d'encadrement et de suivi, alors que j'en possédais les qualités requises. Je voudrai d'une part faire éviter cela à la jeunesse future sportive

D'autre part, enrichir ma mémoire dont le sujet est le développement du sport de haut niveau à Mayotte. Par conséquent, j'ai choisi d'effectuer mon stage à **la Direction des Sports et de l'Animation Jeunesse (DSAJ)** car c'est la source des fondements de l'action sportive à **Mayotte**.

La Direction des Sports et de l'Animation jeunesse(DSAJ) :

Est un Service Public du Sport du **Conseil Général**, moteur du développement du sport à Mayotte à l'absence d'un établissement public du sport.

Ma mission sur 8 semaines du stage à la DSAJ est de :

- ↳ **Détecter les freins du développement du sport à Mayotte**
- ↳ **Proposer une solution**

I/ LA DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ANIMATION JEUNESSE DE MAYOTTE(DSAJM)

A/ Historique avant 1976 à 2004 :

➤ *Avant 1976*

Mayotte faisait partie intégrante des territoires des **Comores** devenu à ce jour **l'Union des Comores**. S'était donc l'administration comorienne qui se chargeait d'organiser les services en collaboration avec l'administration française.

➤ *De 1976 - 2004*

La loi du 24 décembre 1976 instaure l'organisation de l'administration à Mayotte à savoir les communes, le Conseil Général et leurs services

Il s'agit d'une période transitoire qui a vu la création d'un service de la Jeunesse et des sports en 1977 dirigé par **Jean-Claude NOVOU**, alors enseignant d'éducation physique et sportive au collège de Dzaoudzi. Ce chef de service mis à disposition par la direction de l'enseignement de l'époque a assuré sa mission jusqu'en 1981.

2 directeurs se sont succédés jusqu'à l'arrivée, en 1985, du premier inspecteur de la Jeunesse et Sport de l'Etat, au nom de **Monsieur BOILLEY** au poste de chef de service avec comme missions entre autres, l'organisation de ce service.

➤ *Après 2004*

Lors de l'instauration de la décentralisation le service s'est scindé en deux :

- ↪ Un service de l'Etat dirigé par Monsieur Jean-François RIOU et qui compte aujourd'hui 7 employés.
- ↪ Le service de la jeunesse et des Sports du Conseil Général devenu la DSAJ avec comme chef de service Monsieur Mohamed MOINDJIE et qui compte 40 agents.

La Jeunesse et Sports est l'un des services qui a fait la partition dès le 2 avril 2004, date effective de la décentralisation.

Toutefois, les deux services travaillent en partenariat et en pleine harmonie.

B/ Présentation du service (DSAJ)

La direction des Sports et de l'animation Jeunesse est un service du Conseil Général de Mayotte depuis le 2 avril 2004, date de la décentralisation à Mayotte. Il est composé de deux pôles : Sport et Jeunesse. Ses missions principales sont les suivantes :

- ↳ la promotion et le développement du sport
- ↳ l'amélioration et la réalisation des équipements sportifs
- ↳ la définition d'une politique de prise en charge éducative des jeunes
- ↳ le soutien à la vie associative.

L'effectif est de 40 agents qui se composent d'un personnel technique et pédagogique, de conseillers jeunesse, de conseillers sport, d'éducateurs sportifs et du personnel administratif. Les principales partenaires de la direction sont le CROS, les ligues, les clubs sportifs, les associations de coordination telles que les MJC, les CCLEJ et les OMJS ainsi que les associations villageoises qui œuvrent dans la prise en charge de la jeunesse en période péri scolaire.

La direction des Sports et de l'animation Jeunesse assure des missions très variées et très lourdes de part son public qui est essentiellement des jeunes. En effet, le contexte démographique et social de Mayotte, la jeunesse devenant de plus en plus exigeante et livrée à elle même, l'insuffisance d'équipements dans les communes fait que la jeunesse et sport joue un rôle très important dans le développement de cette île.

Il faut noter toute fois que les missions de la Direction de la Jeunesse et de Sports de L'Etat et ceux de la CDM (Collectivité Départemental de Mayotte) sont parfois confondues, c'est ainsi qu'une certaine compétition existe pour ne pas dire concurrence. Alors qu'il s'agit de deux services complémentaires.

Le service est structuré en deux secteurs :

- ↳ Le secteur jeunesse (formation BAFA BAFD, BAPAAT, BEATEP, DEFA, l'accueil des jeunes en centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, le soutien à la vie associative, le soutien aux initiatives des jeunes, la participation à la politique de la ville, au suivi pédagogique des animateurs communaux et à l'opération Passion Vacances
- ↳ Le secteur sport (aide au développement de la pratique sportive et notamment des jeunes, conseil aux communes et autres structures intercommunales en matière d'équipements sportifs, soutien aux ligues, comités et clubs sportifs, développement des échanges sportifs, efforts de formation, ...)

C/Fiche signalétique :

Enseigne	<i>DSAJ CDM</i>
Directeur	<i>MAANRIFA Echait</i>
Raison sociale	Service administratif
Adresse	Conseil Général de Mayotte – Service de la Jeunesse et des Sports – PB 101 – 97600 Mamoudzou
Statut juridique	Administration
Effectif global	57
Effectif global	57
Pôle administratif	chargé de la gestion des ressources et des moyens du service. Pour préparer la décentralisation, un projet de service a été élaboré indiquant pour chaque pôle les missions à poursuivre.
Pôle jeunesse	formation <i>BAFA BAFD, BAPAAT, BEATEP, DEFA</i> , l'accueil des jeunes en centres de vacances et de loisirs, en centres de loisirs sans hébergement, soutien à la vie associative, soutien aux initiatives des jeunes, participation à la politique de la ville, au suivi pédagogique des animateurs communaux et à l'opération Passion Vacances. Il faut noter que certaines des ces missions sont sous l'autorité du service jeunesse de l'Etat
Pôle sport et équipement	aide au développement de la pratique sportive et notamment des jeunes, conseil aux communes et autres structures intercommunales en matière d'équipements sportifs, soutien aux ligues, comités et clubs sportifs, développement des échanges sportifs, efforts de formation, ...



D/ Organigramme général de DSAJ Mayotte (Annexe 1)

II/ETAT DE LIEU DU SPORT A MAYOTTE

A/Contexte historique du niveau de sport à Mayotte

- De 1970 à 1990 : le niveau du sport mahorais était très bon. Il est même probable qu'il était meilleur qu'aujourd'hui pour les vrais connaisseurs sportifs.

A cette époque, une équipe c'était avant tout un groupe social dans un milieu social, ce qui dans le sport constitue la base même du groupe donc le pilier de l'équipe.

Dans ce cadre, le discours passe vite, l'entente, la compréhension, la cohésion de l'équipe, avant même que l'on rentre dans le jeu, se trouve soudée.

Nous avons des équipes de « village », un élément encore plus important, car l'équipe défendait les couleurs, l'honneur de son village.

Ajouté à ces différents critères, la société faisait que régnait le respect entre les joueurs, les « cadres techniques », les personnalités du village.

Ceci étant, il était impératif que les athlètes respectent les consignes et se battent pour « le village » tout en se faisant plaisir, et avec l'envie de faire plaisir à toute une population toujours présente, supportant ses enfants dans un combat plaisant.

Effectivement, contrairement à aujourd'hui, à l'époque, c'était toute une population qui œuvrait pour l'équipe, aménagement et entretien des installations, acquisition du matériel, financement du fonctionnement.

Cette appropriation de l'équipe, par le village faisait que chaque étape était des plus sérieux, entraînement, rencontre que ce soit officielle ou pas.

Comparé aux possibilités de nos joueurs, la différence est énorme. Manque de matériels ou juste le stricte nécessaire, manque d'infrastructures, aucun entretien digne ou qualifié, pour autant le niveau était meilleur ; le plaisir de jouer, la soif de placer son village au dessus primait.

Cela n'est plus le cas depuis les années 90, pourtant les moyens sont mis en face, plus d'installations, les clubs sont subventionnés, les cadres bénéficient de formations, les équipes sortent et découvrent un autre style de jeu.

Tout est mis en œuvre pour l'évolution, le développement tant du côté technique, tactique que du côté quantitatif.

Malgré cet effort, le résultat n'est pas meilleur.

Effectivement nous nous trouvons aujourd'hui confronté à ce que l'on pourrait qualifier d'égoïsme sportif qui fait que le joueur est devenu individuel. La notion du groupe social a disparu, on joue pour soit et non plus pour l'équipe ni pour le village.

L'athlète veut copier ce que l'il voit à la télé, s'identifie au star mondial, singe des actes dont il n'a pas la compétence ni les capacités vu son niveau et ignore les consignes du cadre technique qui pourtant reste le seul à pouvoir lui inculquer la bonne marche d'évolution pour son propre bien et celui de l'équipe.

La notion de « l'équipe, groupe social » a simplement disparu comme la notion joueur/équipe, la relation joueur/joueur, ...

Création de l'AGESTM :

- EN 1980 :

Création de deux associations:

Maison des associations et les amies du stade de kavani

- EN 1991 :

Fusion de deux associations pour la création d'une association:

Complexe de Kavani

- 2000 :

Modification des statuts et de l'objet de l'association et l'association devient:

AGESTM (Association de Gestion des Equipements Sportifs Territoriaux de Mayotte)

Objectif de l'association (**AGESTM**) :

L'association de Gestion de l'équipement Sportifs Territoriaux de Mayotte (**AGESTM**), association loi 1901, a pour mission la gestion de toutes installations ou équipements sportifs et socio-éducatifs territoriaux, ainsi que toutes autres installations sises à Mayotte pouvant faire évoluer l'objet de l'association et dont la gestion lui serait confiée par la Collectivité de Mayotte.

L'AGESTM est la seule et unique association dans l'île qui remplace l'Etat, la Collectivité dans un secteur aussi important.

Date de création de la DSAJ :

La DSAJ a vu le jour en 2004.

En effet suite à la décentralisation, le Conseil Général de Mayotte a du se doter de son propre service de la jeunesse et des sports.

Il est vrai qu'avant la décentralisation, les Services de la Jeunesse et des Sports (**DJS**), administration de l'état, dépendant directement de la direction régionale de la Réunion régissait le sport et la culture à Mayotte.

B/Organisation du sport à Mayotte

L'organisation du sport à Mayotte s'organise sur le schéma d'un département d'Outre Mer, le Comité Olympique est représenté par une délégation régionale, ligues et comités sont sur une déclinaison régionale, l'organisation est à l'image d'une région métropolitaine.

Le CROS à la volonté forte que tous les Comités et Ligues soient représentés sous la même déclinaison fédérale et que tous les licenciés du sport individuel de haut niveau pratiquants sur territoire soit licenciés sur Mayotte.

L'organisation du sport passe aussi par la mise à disposition de moyens pour les associations sportives de l'île. Le CROS se propose de mettre en place l'équivalent d'un CRIB.

B/1 Acteur du sport à Mayotte :

- ↪ **Un Etat affaibli** : Absence d'un établissement public du sport à Mayotte
- ↪ **Le conseil Général** : Moteur du développement sportif à Mayotte dont : la création d'un service public du sport en 2004 (DSAJ) en est la parfaite illustration. A savoir qu'avant cette date le service existait sous l'exécutif du Préfet
- ↪ **Les communes** : totalement absentes ou presque
- ↪ **Un mouvement associatif** : totalement dépendant des aides publiques

B/2 Leur mission :

- ↪ **La DJS** : Service déconcentré de l'Etat, la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) a pour mission de promouvoir le sport pour le plus grand nombre :
 - Mettre en place des activités locales de proximité, école de sport
 - Favoriser la pratique des jeunes filles et femmes et favoriser aux femmes aux responsabilités associatives.
 - Favoriser la pratique régulière à destination des publics handicapés, zones urbaines et rurales difficiles.
 - Mettre en valeur la fonction éducatif et sociale du sport
 - Favoriser la pratique des jeunes et leur accès aux responsabilités.
 - Favoriser les actions de formation des bénévoles, diplômés fédéraux, formations de dirigeants
 - Transmettre les valeurs de respect des règles et arbitres, de fair-play et partage.
 - Promouvoir les actions de lutte contre la violence dans et autour du sport.
 - Promouvoir la santé des sportifs.
 - Soutenir le développement des sports de nature adaptés à l'environnement de Mayotte
 - Promouvoir les dispositifs d'accès à l'excellence sportive dans un objectif de rencontre à caractère régional et national, sections sportives, centre d'entraînement permanent

 - Accompagner les politiques éducatives territoriales en direction de l'enfant et de la jeunesse
 - Développer les loisirs éducatifs des mineurs accueillis en centre de loisirs et en centre de vacances
 - Soutenir le développement du ruisseau information jeunesse
 - Aider les projets de jeunes mettant en valeur leur capacité à apprendre des initiatives
 - Mise en œuvre de la réglementation pour les associations et pour l'encadrement des activités sportives
 - Information, mise en œuvre et contrôle des accueils de mineurs (centre de loisirs, centre de vacances)
 - Information, conseil en matière de formation aux diplômés, préparation au Tronc commun du Brevet d'Etat d'éducateur sportif

- Délivrance des diplômes d'Etat jeunesse et sports
- ↪ **DSAJ** : Service du Conseil Général qui a pour missions principale concernant les sports et les équipements sportifs :
 - Vie fédérale et soutien financier sous forme de subventions aux associations sportives
 - Programmation et suivi de équipements sportifs communaux et territoriaux
 - Subvention d'investissement aux collectivités territoriales (communes, SMIAM) - Aide en matière d'encadrement technique des écoles multisports, des sections sports études, des centres de perfectionnements sportifs.
 - Accompagnement et conseil au mouvement sportif (ligue, comité, CROS), conventionnement et contrat d'objectif.
 - Promouvoir d'une élite sportive et coordination des jeux des îles
 - Soutien financier à l'association de Gestion des Equipements Sportifs Départementaux (AGESD)
 - Aide en faveurs de la formation de cadres techniques (BE, BP)

 - Concernant la prise en charge des jeunes, l'animation et les initiatives des jeunes et de la vie associative :
 - Information, formation et soutien aux initiatives des jeunes (Défi-jeunes)
 - Accompagnement, conseils aux associations et relation avec le Conseil Général
 - Aide aux communes, politique éducatives locales
 - Développement de la vie associative et apprentissage de la citoyenneté
 - Partenariat avec les associations de lutte contre la délinquance des jeunes.
- ↪ **Quelques services municipaux de sport fantôme (OMJS)** qui manque des projets concrets à réaliser or qu'il est amené à faire ces missions :
 - recenser les besoins locaux, évaluer les moyens à mettre en œuvre pour leur satisfaction rappeler les responsabilités de l'Etat et des différentes collectivités ;
 - émettre des avis et propositions sur l'utilisation des équipements ;
 - œuvrer à la promotion du sport tout particulièrement dans sa forme associative (...), concourir aux tâches de la formation et de l'information des associations ;
 - contribuer à la mise en place et développement du contrôle médico-sportif
 - proposer à la municipalité des critères de la répartition des subventions (...),
- ↪ Mouvement sportif représenté par le CROS qui manque d'une vraie politique concrète de mise en action du développement du sport à Mayotte, a pour mission :
 - Fédère le mouvement sportif de Mayotte et dynamiser le sport de masse

- Contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif de Mayotte
- Représenter le sport régional auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels régionaux
- Sauvegarder et développer l'esprit olympique
- Organiser la formation initiale et continue des dirigeants, éducateurs, entraîneurs, animateurs des organismes sportifs de Mayotte
- Développer l'idée et la pratique sportive dans la région

C/Constat du sport actuel à Mayotte

Rappelle du contexte général de Mayotte :

↳ Administration:

Statut politique : Collectivité d'outre-mer de la France

Chef lieu : Mamoudzou

Gouvernement : Président du conseil général

↳ Géographie :

Superficie : 374 Km²

↳ Démographie :

Population(en 2007) : 186452 habitants

Une forte croissance démographique (environ 4% par an), qui ralentit l'égerment (3,1 en 2007)

Densité : 499 habitant / Km²

Langues : Français, simarre et malgache (shiboughi)

↳ Economie:

PIB (produit intérieur brut) 2003 : 466 ,8 millions de \$

PIB/habitant en 2003 : 2600\$

Monnaie : Euro(£)

↳ La pratique du sport à Mayotte un gros potentiel :

Beaucoup de temps libre (pas de classe l'après midi, peu d'activités proposées et surtout pendant les vacances scolaire)

Un superbe terrain de jeu (lagon, plage)

Une météo propice (territoire français le plus en soleillé)

Des qualités physiques chez les jeunes développées très tôt (vitesse, motrice, habiletés)

Données quantitatives en 2007:

- 40 disciplines sportives repérées sur le territoire
- 27000 licences délivrées (dont football 11229) pour 186000 habitants soit un ratio de 14, très inférieur à la moyenne nationale (25 pour une population d'âge très captif)
- 400 clubs affiliés (dont football 141) pour 17 communes, dont de nombreux clubs de moins de 20 licenciés implantés dans les villages ou quartiers sans accès immédiat à des espaces sportifs de pratique
- 67 licenciés par club (dont moyenne nationale 90)
- 24% de licences féminines (36% sur le plan national)
- 13 ligues et comités en activité plus le *CROS*
- 100 éducateurs diplômés et déclarés (dont activité commerciale comme la plongée 30)
- 28 établissements d'activités physique et sportif déclarés (dont plongée 14)
- 115 équipements sportifs recensés en 2007 (dont football 59, plateaux non couverts 45, courts de tennis 8, gymnases 2 et dojo 1) à Mayotte.

1/Mayotte, île de l'océan indien souffre de son isolement géographique.

En effet, la distance qui sépare des autres îles, de la métropole, le tarif des déplacements sont des freins au développement sportif à Mayotte tant au niveau de nos sportifs qu'au niveau de nos dirigeants entraîneurs.

La consolidation d'une coopération régionale fait partie d'un passage incontournable si l'on veut multiplier les échanges afin d'élever le niveau général du sport.

Cette coopération existe déjà au travers de certains échanges comme les jeux des *RUP*, *CJSOI*, *LES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN* et des compétitions regroupant les clubs Championnats de la région.

L'absence d'une coopération dans la zone en matière sportif à Mayotte pour la multiplication des échanges régionaux qui peut être une clef du développement du sport local et avoir l'esprit des compétitions.

2/Depuis quelques années nous assistons à une augmentation nette du nombre de pratiquant de sport individuel tel que le sport de combat, athlétisme, pétanque.

Effectivement, comme je le souligne précédemment, les athlètes mahorais sont devenus égoïste, individuel, la notion du sport groupe social a disparu. La notion de « moi » a pris l'ascendant sur la notion de « nous ».

Nous n'avons plus ces jeunes qui veulent faire parler leur village, leur groupe, nous avons des jeunes, s'identifiant à la star télé (RONALDO, HENRY, ...) qui veulent faire parler d'eux. Dans cette même optique, le jeune a une envie folle du gain, il est devenu matérialiste.

La notion du partage du gain, le partage de la victoire, du plaisir a tout simplement disparu du dictionnaire du jeune sportif mahorais.

Enfin pour conclure sur cette nouvelle lignée, cela donne plus de possibilités au jeune, ou celui-ci pense avoir plus de possibilités de ne pas dépendre d'un cadre. Il a l'intime conviction de pouvoir « se faire lui-même » : aucune consigne à respecter, pas de compte à rendre à qui que ce soit.

3/Diminution de 15% du nombre de club, mais progression de 11% des licenciés de 2000 à 2005 ?

Durant beaucoup d'années, 1986 à 1999, tout était facile. Il y a eu une campagne monstre pour la création des ligues, et leur mise en marche d'où la multiplication de clubs et des licenciés.

L'idée était que la jeunesse mahoraise puisse s'amuser dans chaque petit coin de l'île. Cela était d'autant plus facile, plébiscité, que dès qu'il y avait création de club, cela se résumait par l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'acquisition de matériel, de déplacement, ...

A l'époque les services de la jeunesse et sport encourageait cette création et participait activement à la formation de ces nouveaux clubs. Il est vrai qu'à l'époque certains villages mahorais étaient privés d'activités sportives. Beaucoup de jeunes découvraient le sport lorsqu'ils arrivaient au collège de Mamoudzou.

Ainsi nous avons vécu une longue période où le nombre de club a proliféré dans chaque petit coin de l'île, les différentes aides de l'administration aidant et encourageant cette initiative d'encadrement de la jeunesse.

Mais rapidement, le constat surprenait, il y avait trop de clubs alors même que l'enveloppe budgétaire annuelle n'augmentait pas. Il fallait donc trouver des solutions.

Nous nous trouvions dans une phase critique, où trop de clubs veut dire, plus d'équipes, plus de compétitions donc plus de financement alors même que l'administration n'augmente plus l'enveloppe subvention.

S'en suit alors le moment où il fallait reconstruire, rendre les choses claires, structurer, harmoniser ce flux de clubs tout en tenant compte des moyens financiers stagnants que l'état peut mettre à disposition.

Nous voyons alors durant cette période un large mouvement de fusion de club dans les quatre coins de l'île. La politique de fusionner est alors très demandée et par la population villageoise, proposée par les ligues et très suggérée par l'administration financeur.

On avance alors cette très bonne idée, qui résout en même temps le grave problème de conflit villageois, pour certains, mais aussi la possibilité de regrouper les meilleurs joueurs du village pour créer une élite villageoise.

Vous comprendrez alors que cette opération entrainera une diminution de clubs, mais parallèlement fera accroître le nombre de licences vu que cette politique va encourager toute catégorie, adulte, adolescent, ... à vouloir participer.

Ce qui incitera les services de la jeunesse et des sports à mettre en place des CPS, centre de perfectionnement sportif, pour l'encadrement des jeunes et l'organisation de tournois en ce sens, vu l'absence de championnat de jeunes.

4/Une jeunesse abondante à Mayotte mais vide d'animation et d'activités qui ne cesse pas d'augmenter ?

La population mahoraise est très jeune. On compte environ 65% de jeunes de moins de 25 ans, sur population qui avoisinerait 200 000 personnes.

Nous nous trouvons devant une jeunesse qui se cherche, qui cherche leur vraie identité, qui est perdue entre deux à quatre cultures, et une histoire qu'il n'arrive pas à concevoir.

Nous avons une jeunesse qui voudrait faire quelque chose, qui voudrait par le sport, la culture montrer son existence, réclamer son identité. Mais cette jeunesse se trouve confronter au problème crucial de :

- ❖ Manque de lieux d'accueil ou de structures (maison du sport...)
- ❖ Manque de moyens matériels et financier
- ❖ Manque de cadres techniques qualifiés
- ❖ Non prise en comptes par les politiques
- ❖ Manque de projets cohérents
- ❖ Manque d'une vraie politique sportive municipal
- ❖ Non prise en compte pour les municipaux
- ❖ Manipulation des jeunes en période électoral pour l'intérêt personnel
- ❖ Manque de relations concrètes entre les municipaux et la jeunesse

Effectivement, nous nous trouvons devant un dilemme capital pour Mayotte : la jeunesse, qui constitue le fondement même de l'avenir de tout un pays sans identité, sans projets, sans base et ou l'individualisme, la mondialisation, la société de consommation a pris le devant.

Il est clair que cette jeunesse veut s'épanouir, créer, mais tant que ces problématiques ne seront pas résolus, tant que les politiques, la France ne changera pas cette politique d'assistanat, rien n'évoluera.

Le danger : cette jeunesse est une bombe à retardement dont la mèche commence à consumer.

5/Cartographie réelle du sport mahorais ? Existe-t-il une conception ou une politique de développement du sport entre les élus, l'administration et le mouvement sportif ?

A ce jour aucune politique commune n'est mise en place entre les différents protagonistes, élus politique, administration, mouvement sportif pour un développement réel, cohérent du sport mahorais.

Il est pratiquement impossible que le sportif soit consulté de façon sérieuse. D'aventure si cela était le cas, on assiste à une consultation non suivie d'effet, cela résulte plutôt d'une politique de « vous avez donné votre opinion, le reste ne vous regarde pas ».

Le fait est que l'administration, les politiques veulent des résultats, mais du fait que le sportif ne participe à aucun moment au financement, il est clair qu'il ne doit pas s'imposer sur la conception.

Le résultat nous le constatons sur l'existant, terrains conçus démunis du strict minimum allant dans le sens des normes fédérales, et ne donnant pas la possibilité ni aux sportifs d'évoluer dans les meilleures conditions, ni aux spectateurs de pouvoir apprécier le jeu.

6/Financement et caractéristique de l'AGESDM : Les sources de financement de l'Association de Gestion des Equipement Sportifs du Collectivité Départemental de Mayotte(AGESDM) proviennent pour l'essentiel de fonds publics (subventions de la collectivité, de la DTEFP...).

Les fonds provenant de la restauration, de la location des installations, de l'hébergement, des prestations diverses, des cotisations des membres utilisateurs sont directement versées comme recettes au budget du Conseil Général et accompagnées des pièces justificatives. Mais la masse salarial et la charge d'entretien courant des équipements sont leurs principales dépenses.

Les dépenses liées aux gros travaux d'entretiens (rénovation, réhabilitation, mise à la norme...)

Sont gérées par la Direction des Sports et de l'Animation Jeunesse(DSAJ).

Le Conseil Général continue de financer l'AGESDM dans le cadre son fonctionnement, entretien et gestion des Equipements sportifs Territoriaux.

La Collectivité Départemental de Mayotte est propriétaire des équipements sportifs et socio-éducatifs territoriaux (voire annexe) dont la gestion est confiée à l'AGESDM par convention de mandat et sans les moyens adéquate aux taches confiés (transport, plan de formation et logistique.

L'AGESDM s'organise le mieux qu'il peut et fournisse son savoir faire et son énergie, mais on lui rend la tache de plus en plus difficiles à rendre qualité pour plusieurs raisons dont :

Difficulté de l'association à obtenir le paiement des cotisations ou des dettes contractées par les associations membres (ligues sportives ou comités)

Un fonctionnement interne qui mérité d'être optimisé (niveau de formation des agents et reconnaissance)

Fragilité de trésorerie liée au versement tardif de subvention de la Collectivité

Large place des élus et agent de la Collectivité au sein du conseil d'administration

Versement tardif des recettes au payeur départemental.

7/Qu'a fait la DSAJ en faveur du développement du sport mahorais ?

La DSAJ, service très jeune de part sa mise en place devrait jouer un très grand rôle pour la vie et le développement associatif mahorais : sport et culture.

Force est de constater que cela n'est pas le cas aujourd'hui.

Le dynamisme démographique voudrait que ce service puisse mettre en face de cette jeunesse les moyens nécessaire, adaptés pour un encadrement, une pratique, une évolution, ... digne d'un département français.

Or, et cela malgré une présence française datant des années 1886, l'évolution en matière d'infrastructures culturelles, sportives est quasiment inexistante. Il est évident que les services e la jeunesse et des sports, organisme de l'état n'ayant pas œuvré dans le sens du développement, ce ne sera pas dans les possibilités de la DSAJ, jeune service, à la recherche de son identité, démunie de tout moyens, financier, force de propositions, ... qui pourra combler cette lacune qui à ce jour s'avère être irrémédiable car voulu.

Depuis cinq ans, il est vrai que ce jeune service essaie et propose des choses, mais la jeunesse fait que nous restons toujours dans le provisoire et dans l'immédiat qui fait qu'aucune avancée n'est visible et ne le sera car telle est la politique qui en place par l'état.

8/Equipements existants datent de quelle année ?

Mayotte comptent quelques infrastructures reconnues par les fédérations : le gymnase de Cavani, le Stade de Cavani, le gymnase de L'abattoir, ...

Ces installations classées comme départementaux appartiennent à la Collectivité Départementale de Mayotte(CDM) depuis 2004.

Le plus âgé étant le stade de Cavani, réalisé vers 1986, le plus jeune le gymnase de L'abattoir ouvert en 2006(voire équipement territoriaux annexe2).

De semblants d'équipements existent cependant, parsemés par ci, par là, dans les villages, financés par les communes, réalisés par le SMIAM, sans entretien et laissés sans convention à la disposition des clubs villageois(voire équipement communaux annexe 3à4).

Nous avons ici des installations datant des années 50, terrain de football du baobab, très peu dans la majorité, sinon la plupart, la plus grande majorité, n'ont pas plus de 30 ans.

Le taux d'équipement à Mayotte est mal reparti et même vire politisé par apport aux critères d'attributions (voire annexe). La répartition géographique du nombre de clubs sur l'île est en cohérence avec le peuplement des communes. Les villes les plus peuplées (Mamoudzou, Dzaoudzi, Pamandzi) regroupent le plus grand nombre de clubs à l'exception de Kounkou et Sada. A noter l'exceptionnel dynamisme sportif de petites communes comme Boueni, Chirongui, Kani-Kéli et Tsingoni dont le pourcentage de pratiquants par rapport à la population est nettement plus élevé que la moyenne (voire annexe 5).

9/Evolution du nombre des licences dès 2005 à 2008 à MAYOTTE (voire tableau)

DISCIPLINES/AN NEE	2005	2006	2007	2008
ATHLETISME	311	397	398	Non disponible
BASKET-BALL	1314	1436	- 1549	Non disponible
CYCLISME	358	400	547	Non disponible
FOOT-BALL	9918	10000	11229	12586
HAND-BALL	2234	2612	2316	Non disponible
RUGBY	374	632	670	737
TENNIS TABLE DE	818	858	657	1334
TENNIS	799	797	798	822
SPORT COMBAT DE	345	505	507	Non disponible
VOLLEY	889	981	1340	Non disponible
PETANQUE	313	258	332	Non disponible

D/ Freins du développement du sport détecter à Mayotte :

D/1 le niveau général de l'encadrement technique et d'engagement des encadrant

Est faible :

- ↪ Difficulté face à la certification (savoirs de base insuffisants)
- ↪ Manque de cadres formateurs (quasiment pas de BE 2, pas de CTS)
- ↪ Pas de culture de détection et d'entraînement structuré, manque de vécu
- ↪ Pas de suivi médical des athlètes
- ↪ Le niveau, notamment technique et disciplinaire, des sportif est faible

D/2 Les équipements sportifs sont peu nombreux, peu spécialisés et peu entretenus :

- ↪ Concurrence entre les pratiques sportives (fort taux d'occupation)
- ↪ Occupation du territoire est mal sectorisée et déséquilibrée
- ↪ Rencontres annulées, reportées
- ↪ Non respect des normes fédérales

- ↪ Danger lié à la sécurité
- ↪ Organisations d'envergure difficiles
- ↪ Offre de pratique peu importante

D/3 la pratique est quasiment gratuite pour le sport :

- ↪ La prise de la licence n'est pas développée et n'est pas systématisée
- ↪ Pas ou peu d'exigence de certificat médical dans certaines disciplines
- ↪ L'engagement du sportif est insuffisant et même égaré
- ↪ Acquisition du matériel sportif est coûteuse
- ↪ Le matériel à la disposition du sportif est généralement de mauvaise qualité
- ↪ Le taux de pratique sportive fédérée est très bas (14 licences pour 100 habitants)
- ↪ La légitimité « politique » et culturelle de la pratique sportive est très faible
- ↪ Zapping au plus offrant ou au plus proche
- ↪ Pratiquement pas d'autofinancement dans les clubs, ligues et comités
- ↪ Faible même absence du sponsoring privé

D/4 difficultés et négligences des dirigeants des ligues et clubs :

- ↪ Pas ou peu de projet associatif au niveau des ligues, comités et clubs
- ↪ Difficultés financières des ligues, comités et clubs liées aux « mauvaises » pratique de gestion
- ↪ Déficit de fonctionnement démocratique dans les ligues et les clubs
- ↪ Méconnaissance du code du sport et la culture sportive
- ↪ Transparence financière insuffisante et même des bilans fantôme ou arrangés
- ↪ Faible culture de la notion de projet à long terme, mal gestion et absence total du contrat de projet ou d'objectif au niveau des ligues et comités.

III/PROPOSITION DES ACTIONS A MENER ARTICULE S SUR4 AXES PRICIPAUX

A/ Auprès du CROS, des ligues et comités

1/Le CROS de Mayotte doit : Rassembler, représenter, animer, valoriser et développer le Mouvement Sportif Mahorais

↳ Animer, coordonner et promouvoir avec :

- ❖ Le Conseil Général : la promotion des jeunes champions de Mayotte et la découverte ainsi que l'initiation au sport pour les enfants durant les vacances scolaires ;
- ❖ Les Communes : pratique du sport pour tous dans les communes ;
- ❖ La DSAJ et DJS : Promotion de la pratique du sport comme facteur de liens intergénérationnels et Remise des Médailles de la Jeunesse et des sports ainsi que la reconnaissance des années des bénévoles;
- ❖ Les Comités et Clubs : Soutien à diverses manifestations ;
- ❖ Différents partenaires : Présentation des vœux à la presse, aux médias et la promotion du sport pour les personnes handicapées (mental et moteur), sport de nature et du respect de l'environnement, ainsi que la « fête du Nautisme (promotion et initiation au sport nautique à Mayotte).

↳ Développer les vraies valeurs du sport :

- ❖ Promotion de l'Éthique et du Fair-play : Implication des parents autour des terrains, référents en matière d'éthique sportive et de Fair-play pour des projets interdisciplinaires ;
- ❖ Sport et Santé : Participation au suivi médical des sportifs, action de formation dans différents stages et organisation de conférences débats ouvert à tous.

↳ Rassembler, fédérer et développer les échanges dans le Mouvement sportif Mahorais :

- ❖ Les réceptions traditionnelles : Tous les 4 ou 6 mois, qui permettront d'entretenir les relations entre Comités et partenaires institutionnels dont, ces réceptions développent la convivialité dans la maison des associations sportives. Ainsi, elles permettront au mouvement sportif Mahorais d'être reconnu et représenté auprès des différents interlocuteurs qui le sollicitent.

↪ Développer des services pour le Mouvement Sportif Mahorais des missions à l'action en menant des réflexions et propositions des aides au responsable :

- ❖ La formation : Stage de formation dirigeant, des jeunes et futurs dirigeants, aussi des modules de formation spécifiques (audiovisuel, informatique....) ;
- ❖ Accompagnement conseil et information des dirigeants : Conseil, expertise et gestion des divers dossiers ;
- ❖ Développement de la communication : création et mise à jour du site internet, tenue d'un annuaire du sport consultable sur le site, d'une liste protocolaire et développement de partenariats avec la presse ;
- ❖ Sport pour tous : Soutien aux manifestations des Comités, Clubs et Communes ;
- ❖ Gestion et fonctionnement de la maison des associations sportives : Permanence d'accueil, divers travaux de secrétariat, réservation des salles de réunion, stockage et mise en à disposition du matériel d'animation, accès au réseau informatique de la maison, information et renseignement.

2/Aider aux ligues et comités à la réalisation d'un projet d'action pluriannuel dès 2011:

- ↪ Préparation des objectifs et exigence de la DJS et DSAJ
- ↪ Présentation d'une méthodologie de projet
- ↪ Aide technique à la rédaction
- ↪ Aide financière à la réalisation
- ↪ Suivi et évaluation
- ↪ Formation des cadres techniques et des formateurs
- ↪ Création d'un outil de gestion (coordonné par le CROS)
- ↪ Réactivation de l'association «profession sport»
- ↪ Elaboration et préparation d'un observatoire de la pratique sportive et création d'une base de données associative

3/Incluant aux ligues et comités un important volet «technique et de formation»:

- ↪ Repérage des besoins en encadrement et de formation
- ↪ Mise en place d'un plan de formation initiale et continue, fédérale et d'Etat, adapté
- ↪ S'appuyer sur les CTS de La Réunion ou de métropole (ordre de mission)
- ↪ Développer la détection et le perfectionnement des jeunes
- ↪ Favoriser la préparation des sélections, l'encadrement et suivi
- ↪ Création d'un centre de préparation physique
- ↪ Mise en place d'un suivi médical
- ↪ Création d'un centre de formation des jeunes avec hébergement et restauration
- ↪ Soutien à la création, au maintien et au financement d'emplois sportifs qualifiés

B/ Auprès des clubs

1/ Donner du sens à la réglementation:

- ↪ Présentation pédagogique du code du sport
- ↪ Aide à la rédaction des statuts en vue d'obtention de l'agrément
- ↪ Faire fonctionner les clubs au même mandat de fonctionnement que les ligues et comités 4ans (Une olympiade) pour pouvoir mener un projet
- ↪ Avoir obligatoirement un siège sociale propre et non chez le président ni à la ligues et comités pour éviter la confiscation des documents de l'association
- ↪ Faire procéder aux déclarations obligatoires dans le cadre d'une coordination entre les services de l'Etat
- ↪ Création de fiches techniques (mini guide)

2/ favoriser l'élaboration et la réalisation de projet à long terme

- ↪ Regroupement des dirigeants
- ↪ Aide technique et financière
- ↪ Campagne d'information et de sensibilisation dans le cadre du CNDS

3/A l'instar les ligues, comités et clubs doivent être aidé à la réalisation d'un projet d'action pluriannuel et réfléchir aux mutualisations ainsi que regroupement des clubs d'une même discipline par le Comité Régional Olympique et Sportif Mahorais

C/ Auprès des élus (politique)

1/ sensibiliser à l'importance, à la nécessité et l'évaluation

- ↪ D'une pratique sportive organisée, encadrée et soutenue
- ↪ D'une collaboration avérée avec l'Etat (présentation des objectifs, mise en commun des critères de financement, répartition des aides)
- ↪ D'une rigueur de gestion plus exigeante
- ↪ De réfléchir sur le moyen et long terme
- ↪ D'écrire les projets, de les évaluer et de prioriser les interventions
- ↪ De s'appuyer sur des compétences exploitables (recrutement des cadres techniques)
- ↪ D'un recensement des équipements sportifs, de son utilité, de sa mise en à jour permanente et d'un projet d'aménagement du territoire en pensant les évolutions des besoins futur du contexte actuel
- ↪ De l'entretien rigoureux de ces équipements et de la qualification de leur utilisation
- ↪ L'évaluation de la demande des habitants et ses besoins futurs
- ↪ L'évaluation de l'usage des services et équipements sportives
- ↪ L'évaluation de la réponse aux attentes des habitants et des usagers
- ↪ L'évaluation de la qualité des services et prestations
- ↪ L'évaluation de l'utilité et de l'efficacité sociale

D/ Auprès des cadres

1/ Enclencher une dynamique

- ↪ Organisation de regroupements (formation continue)
- ↪ Recensement des besoins de formation et mise en place d'un programme de formation
- ↪ Création d'une équipe régionale des cadres formateurs (DSAJ, CROS, ligues, comités et BE2)
- ↪ Accompagner les projets de formation et de perfectionnement

2/ Maintenir cette dynamique et son développement

- ↪ Aide à la recherche de financement des formations
- ↪ Veiller au niveau de rémunération des cadres
- ↪ Organisation de regroupements (formation continue)
- ↪ Animer le réseau (suivi, écoute, flash info,
- ↪ Veiller à l'investissement effectif des cadres dans les associations
- ↪ Evaluer des politiques d'aides aux associations et aux pratiquants
- ↪ Evaluer des impacts des manifestations sportives
- ↪ Evaluer des initiatives de prévention et de développement social fondées sur le sport.

CONCLUSION

Par conclusion, pour que nos athlètes retrouvent le niveau qui leur convient, il est impératif que l'on revienne sur les bases même de la constitution d'un club.

En effet, les clubs doivent constituer un environnement particulier qui favorise le maintien de la solidarité du groupe social.

Les sportifs doivent se mettre au service de l'autre et de l'équipe. Avant tout être agressif sans toutefois aller à l'encontre des règles du jeu dont le but du jeu étant la victoire d'où le rapport de force d'une part.

Adhésion et compréhension des acteurs sur les objectifs et la méthode (notion de projection), ainsi que le Comité Régional Olympique et Sportif Mahorais (**CROSM organe pivot**) doit s'inscrire comme initiateur et organisateur de projets, coordinateur de manifestations départementale régional, partenaire d'animations proposées par des structures associatives d'autre part.

Enfin, une volonté politique, implication de tous (**mouvement sportif, administration, élus locaux**) et évaluation des pratiques (conception, collaboration, transparence, rigueur) ainsi qu'un engagement de moyens humaines et financiers important et concertés de tous.

ANNEXES

1 – ORGANIGRAMME GENERAL DE LA DSAJ MAYOTTE

2à 4- « EQUIPEMENTS SPORTIFS TERRITORIAUX ET COMMUNAUX »

5 - « TAUX D'EQUIPEMENT SPORTIFS A MAYOTTE ET AUSSI EN COMPARAISON AVEC LES DOM-TOM

BIBLIOGRAPHIE/SOURCE

DU RAPPORT

- 1) ***Mr GILLES CHAMBARETAUD : CONSEILLER SORTIF DJS(ETAT)***
- 2) ***MATIEU BROUSSE : DIRECTEUR DU CROS MAYOTTE***
- 3) ***HAMIDOU SALIM : PRESIDENT DE LA LIGUE D'ATHLETISME***
- 4) ***ABDOURAQUIB MARWANI : PRESIDENT DE LA LIGUE DE BASKETBALL ET PAPANA DSAJ***
- 5) ***MAHAMOUDOU ENLY : PRESIDENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL ET ALI SAID DIRECTEUR***
- 6) ***VITA OUIRDANI : PRESIDENT DE LA LIGUE DE HANDBALL***
- 7) ***HERVE ANTOINE : PRESIDENT DE LA LIGUE DE TENIS DE TABLE***
- 8) ***MADI VITA : PRESIDENT DE LA LIGUE DE VOLLEYBALL***
- 9) ***MOEMED M'ADI : TECHNICIEN DE LA DSAJ DU COMITE DE CYCLISME***
- 10) ***SEBASTIEN RIERE : PRESIDENT DU COMITE DE RUGBY***
- 11) ***SALIMOU M'ADI : TECHNICIEN DE LA DSAJ DU COMITE DE JUDO***
- 12) ***MARIN LIONEL : DIRECTEUR DE L'UNION NATIONAL DU SPORT ET SCOLAIRE(MAYOTTE)***
- 13) ***Mr GHOFFOZ : INSPECTEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE(MAYOTTE)***
- 14) ***GUILLAUME : TECHNICIEN DU TERRAIN ET FORMATEUR LIGUE DE FOOTBALL***
- 15) ***ANBIDI MASOUDI : CADRE TECHNIQUE SPORTIF DSAJ***
- 16) ***RAPPORT MORAL : LIGU DE FOOTBALL DE MAYOTTE SAISON 2007/2008***
- 17) ***OBSERVATION SUR LE TERRAIN : LIGUES, COMITES***
- 18) ***DSAJ : DIRECTION DU SPORT ET DE L'ANIMATION JEUNESSE MAYOTTE***
- 19) ***ELANRIF SOILIHU : DIRECTEUR DE L'AGESDM***